



Pneus avant usés : responsabilités du mécano ?

Par **super yoyo**, le **27/12/2018** à **05:41**

Bonjour,

Il y à quelques jours, j'ai emmene ma voiture au garage vers chez moi, pour l'entretien annuel, avant visite au contrôle technique.

Au garage, on m'a fait la vidange, avec changement de l'huile et d'u joint.
Je pensais que le passage au contrôle technique ne serait-ce qu'une formalité, mais non.

Mes deux pneus avant était complètement usé, dont un lisse.
Et en faisant ma vidange, le garage ne s'en est pas aperçu, om m'a pas prévenu.

quel est la responsabilité du garage, qui m'a laisser repartir avec des pneus fichus ?

Par **Visiteur**, le **27/12/2018** à **06:21**

Bonjour

Votre garagiste travaille selon une mission que vous lui avez donnée.
Il est tenu de conseiller le client sur les réparations les plus opportunes à effectuer sur le véhicule. Cette obligation concerne uniquement la prestation commandée et non pas le reste du véhicule. Il doit informer le client sur l'importance du coût et de la réparation (Cass. 1re civ., 15 mai 2001, n° 99-14.128).

Certes, il aurait pu voir l'état des pneus. Mais il n'a violé aucune obligation particulière de prudence ou de sécurité, même s'ill a manqué d'attention.

En effet, Le garagiste a un DEVOIR D'INFORMATION et il doit informer le client des réparations nécessaires et urgentes qu'il s'agisse de défauts apparents et non apparents (CA Paris, 25e ch., sect. A, 1er févr. 2002).

Par **Visiteur**, le **27/12/2018** à **08:24**

Bonjour,

en l'occurrence, un pneu lisse me semble une intervention urgente à faire !? En fait, changez de garagiste car il a manqué de professionnalisme ! Et vérifiez un peu plus votre voiture vous même ! C'est vous qui roulez avec ! L'état des pneus se vérifie aisément sans être spécialiste !

Par **janus2fr**, le **27/12/2018** à **09:24**

Bonjour,

Je suis en totale opposition avec pragma.

Il est ici question d'un "entretien annuel" du véhicule, pas d'une simple vidange !

Cette prestation comporte effectivement une vidange, mais également de nombreux points de contrôle conformément au livret d'entretien du véhicule, niveaux, état des freins, de l'éclairage, des pneus, des filtres, etc.

Laisser repartir un véhicule avec des pneus usés sous la limite acceptable est une faute sans appel de la part du professionnel.

Ceci dit, il incombe aussi au conducteur de vérifier, avant tout usage d'un véhicule, quelques points dont le fonctionnement de l'éclairage, l'état des pneus, niveau huile, etc.

Par **youris**, le **27/12/2018** à **09:25**

bonjour,

même si le manque de professionnalisme du garagiste est critiquable, il appartient au propriétaire du véhicule de vérifier l'état apparent des pneumatiques de son véhicule sans attendre le passage au garage comme il doit vérifier régulièrement la pression de gonflage. il existe sur chaque pneumatique des témoins d'usure.

salutations